

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORDON

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 15

Date de la convocation : 29 mai 2026 / Date d'affichage : 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire sortant.

Présents : M. François PARIS, Mme. Mélina ISOUX MABBOUX, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Thibault PUGNAT, Mme. François MABBOUX, M. Jacques ZIRNHELT, Mme. Sandrine BALMAND, M. Fabrice DEVERLY, Mme. Nicole BARRIERA, M. Romain PICCAMIGLIO, Mme. Odile BIJASSON, M. Jérémie BOTTOLLIER-CURTET, Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ,

Absent(es) excusé(es) : Néant

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme. Claire TRONCHET (pouvoir donné à Mme. Nicole BARRIERA), M. Raphaël MABBOUX (pouvoir donné à François PARIS).

Secrétaire de séance : Madame Lydie PETIT-JEAN GENAZ

Délibération du Conseil Municipal n°2026-047

ADMINISTRATION GENERALE

- Election des délégués et délégués suppléants – élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Monsieur Fabrice DEVERLY, Monsieur Jacques ZIRNHELT, Monsieur Romain PICCAMIGLIO, Monsieur Thibault PUGNAT.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Le maire indique que doivent être élus trois délégués et trois suppléants.

Les candidatures enregistrées :

Sont candidats sur une liste en qualité de délégués : TRONCHET Claire, PARIS François et BIJASSON Odile.

Monsieur le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Élection des trois délégués

Ont obtenu :

- Mme TRONCHET Claire quinze voix
- M. PARIS François quinze voix
- Mme BIASSON Odile quinze voix ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Les candidatures enregistrées :

Sont candidats sur une liste en qualité de suppléants : ZIRNHELT Jacques, MABBOUX Françoise et PUGNAT Thibault

Monsieur le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Élection des trois suppléants

- M. ZIRNHELT Jacques quinze voix
- Mme MABBOUX Françoise quinze voix
- M. PUGNAT Thibault quinze voix ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Télétransmis en Sous-préfecture le : 05 juin 2026
Affiché le : 05 juin 2026

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 05 juin 2026
Le Maire,



M. François PARIS

La Secrétaire de Séance,

Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ.